



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Demande de crédit de CHF 134'000 pour l'installation d'un nouvel éclairage public au chemin des Vignes à Cotterd, au chemin des Bellevaux à Chabrey et au chemin des Marguerites à Chabrey

Préavis municipal n°2020/09

Rapport de la Commission des finances

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances au complet s'est réunie le 14 septembre 2020 pour l'examen du préavis municipal 2020/09. A cette occasion, M. Alain Bally, Municipal en charge du dossier, nous a apporté des compléments d'informations. Nous le remercions et tenons à souligner la qualité des documents remis (plans, offres).

Remarques générales

Pour rappel, cet objet avait déjà été soumis au Conseil communal le 30 avril 2019, qui avait décidé de son renvoi (préavis n°2019/03).

La Commission constate que la Municipalité a tenu compte de certaines remarques formulées lors des débats du Conseil communal du 30 avril 2019, à savoir :

- que le chemin des Marguerites à Chabrey, contigu au chemin des Bellevaux, soit également pourvu d'un éclairage public ;
- que des appels d'offres soient effectués tant pour les points lumineux que pour le génie civil.

La gestion de l'éclairage public intègre de nouveaux éléments depuis quelques années. Si l'aspect sécuritaire est toujours bien présent, les enjeux d'économie d'énergie et de « pollution lumineuse » sont dorénavant pris en compte dans les réflexions. La tendance semble à la réduction de l'éclairage, ou du moins à l'adaptation de celle-ci en fonction des usagers et du contexte.

Prise de position pour Chabrey

Au vu des nouvelles habitations construites dans ce secteur ces dernières années, la Commission trouve opportun que des points lumineux soient installés le long de ces deux chemins contigus. La luminosité des lampadaires pourra être réglée en fonction de l'heure (4 plages horaire à disposition) mais il n'est pas prévu de détecteurs de mouvement.

Prise de position pour Cotterd

La Commission donne un avis favorable pour les secteurs « Villas du haut » et « Villas du bas », où le chemin traverse la zone habitée et est relativement étroit (tronçon en vert ci-dessous). Par contre, elle formule un avis négatif pour le secteur « Vignes » (tronçon en rouge ci-dessous) où la route, plus large, traverse une zone viticole pourvue que d'une seule habitation. Bien que la Commission constate que la Municipalité propose des points lumineux avec détecteur de mouvement sur ce tronçon, elle estime que ce secteur ne nécessite pas la pose d'un éclairage public au vu de la pesée d'intérêt à faire entre sécurité, intensité des trafics routier et piétons la nuit (faible), configuration des lieux, économie d'énergie, pollution lumineuse, impact sur le paysage, entrave aux travaux viticoles. Au niveau financier, le renoncement à l'éclairage public sur le secteur traversant les vignes réduit le crédit demandé d'environ CHF 34'000 (avec les 15% d'imprévus).



Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'amender le préavis municipal comme suit :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer l'installation d'un nouvel éclairage public à Chabrey sur les chemins des Bellevaux et des Marguerites ainsi qu'à Cotterd pour les secteurs « Villas du haut » et « Villas du bas » ;
- de refuser l'installation d'un éclairage public à Cotterd pour le secteur « Vignes » ;
- d'accorder un crédit de CHF 100'000 pour ces travaux ;
- de financer ce montant par la trésorerie courante ;
- d'amortir cet investissement de manière linéaire sur 10 ans, par le chapitre 82.

La Commission des finances

Salavaux, le 14 septembre 2020

Jacques Loup Matthieu Tombez Fabrice Guillod Nicolas Vincent Julien Schwab